

UNIVERSITE DE NICE

Institut
d'Etudes et de Recherches
Interethniques et Interculturelles

Jocelyne STREIFF-FENART

CHOIX DU CONJOINT ET IDENTITE SOCIALE :
LE CAS DES MARIAGES MIXTES CHEZ LES JEUNES
ISSUS DE L'IMMIGRATION ALGERIENNE
2ème Partie

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
SECTION LETTRES
100, Bd Harriot
06200 - NICE

NICE, Septembre 1986

IDERIC, 63 bd de la Madeleine - 06000 NICE - Tel. 93.44.82.44

Publication IDERIC



C. 7113
B.1

SOMMAIRE DE LA SECONDE PARTIE

	Pages
I. <u>Le mariage mixte : catégories statistiques et anthropologiques.</u>	1
1. Français et étrangers	2
2. Inter-mariage et mariage mixte	4
II. <u>Représentations de la mixité matrimoniale : Mariages d'hommes et mariages de femmes.</u>	7
1. Annexe Extraits d'entretiens : Farida, Yasmina, Gérard ..	16
III. <u>Rapports sociaux de sexe et compétition des lignées familiales</u>	20
IV. <u>Conclusion</u>	30

LE MARIAGE MIXTE :
CATEGORIES STATISTIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES

S'agissant des mariages des étrangers en France, la statistique se borne à distinguer deux types d'unions :

- les unions entre étranger(e)s et Français(es), détaillées suivant la nationalité du conjoint étranger;

- les unions entre étrangers, détaillées suivant la nationalité de l'un ou l'autre des conjoints.

On a souligné par ailleurs l'insuffisance de ces données pour rendre compte de la dynamique des échanges matrimoniaux entre les groupes d'origines et de statuts divers qui cohabitent dans la société française. On relèvera notamment qu'elles ne permettent de connaître la nuptialité des étrangers que lorsqu'elle interfère avec celles de Français, puisque s'il est possible de savoir quel(le)s étranger(e)s, les Français(es) épousent, il n'est pas possible de savoir quel(le)s étranger(e)s, les étranger(e)s épousent. Tout se passe donc comme si la statistique n'ayant pas à connaître des échanges entre les non-Français, la nationalité du conjoint étranger était dépourvue de sens lorsqu'il s'unit à un autre étranger ou comme si la qualité négative d'étrangers (de non-Français) des conjoints suffisait à caractériser positivement leur union (mariages "entre étrangers") (1).

Au-delà de ces insuffisances "techniques" dans les procédures de recueil et de traitement des données, ce sont en fait les catégories qui sont au principe de leur production qui sont en question, ou plutôt le décalage entre ces catégories, juridico-administratives, et les catégorisations sociales à travers lesquelles les membres des groupes se perçoivent

(1) Voir par contraste, la richesse des données fournies par les enquêtes britanniques sur les mariages interethniques, fondées sur le lieu de naissance et l'appartenance ethnique des deux conjoints. Labour Force Survey, 1979 et 1981, National Dwelling and Housing Survey, 1977).

mutuellement, s'identifient ou se distinguent, et qui leur servent, dans la pratique, à évaluer leurs positions et à régler leurs stratégies matrimoniales.

Français et étrangers

L'opposition entre Français et étrangers, qui sert de base au classement des unions dans différentes catégories (mariages entre Français, mariages entre étrangers, mariages entre Français et étrangers), ne recoupe que très grossièrement les distinctions sociales, insaisissables par l'analyse statistique, selon lesquelles les individus sont eux-mêmes classés en fonction de leur appartenance supposée, revendiquée ou assignée. Dans la réalité sociale, de même qu'"il y a étranger et étranger", "il y a Français et Français", ces deux propositions signifiant que si certains étrangers sont plus étrangers que d'autres, symétriquement, parmi les nationaux, certains sont moins Français que d'autres, comme en témoignent les précisions restrictives qui accompagnent dans leur cas la "qualité" de Français : Français des DOM-TOM, Français musulmans, Français d'origine étrangère...

Il est devenu courant de relever que pour ces Français là, l'identité des papiers est de peu de poids pour abolir ou réduire, au mieux la distance sociale, au pire les discriminations et la violence raciste que suscitent l'identification "au facies" (2). Dans les situations telles que la recherche d'un logement ou d'un emploi, dans les relations avec la police et les administrations, le fait d'être "Français sur les papiers" compte moins que la marque ethnique qui constitue le signe le plus immédiat par lequel un individu est identifié à une catégorie sociale.

Mais de façon plus subtile, c'est dans toutes les situations d'interaction sociale que, non seulement la couleur de la peau et les caractères physiques, mais aussi la consonnance du nom, le lieu d'habitation et à la limite, la simple connaissance de l'origine étrangère, constituent autant de traits sociaux pertinents pour la qualification (ou la disqualification) sociale des individus. Nous avons pu constater par exemple dans la première partie de cette étude, que le nombre des unions entre un individu d'origine maghrébine

(2) Cf. par exemple à propos des Français musulmans : ABDELLATIF (S.): Les Français musulmans ou le poids de l'histoire à travers la communauté picarde. In : Les Temps Modernes, L'immigration maghrébine en France, Mars/Avril/Mai 1984, Nos 452, 453, 454, pp. 1812-1838; et à propos des Antillais : CIRBA (L.) : Les Antillais : entre l'assimilation et la recherche d'une identité. In : POUR, Nov.-Déc. 1982, n° 86 Privat, pp. 85-88.

et un étranger non maghrébin, était particulièrement faible. En fait il s'avère que, dans l'échantillon de couples mixtes interrogés au cours de l'enquête, le conjoint français est, dans la plupart des cas, d'origine espagnole ou italienne. Le faible taux des unions entre Maghrébins et étrangers européens traduit alors peut-être simplement la différence d'ancienneté de ces deux courants migratoires et le fait que les individus issus des migrations italienne et espagnole en âge de se marier ont disparu de la rubrique "étrangers" (3). Mais leur origine étrangère a-t-elle pour autant perdu toute pertinence sociale lorsqu'ils se présentent comme candidats sur le marché matrimonial ? On peut en douter à entendre cette jeune femme algérienne : "Pourquoi on se marierait avec des Français ? De toute façon les vrais Français, on les trouve pas. Ils disent Français, mais c'est tous des Italiens, des Espagnols...".

Si cette réflexion est intéressante pour notre propos, ce n'est pas tant parce qu'elle traduirait une quelconque réalité des échanges matrimoniaux entre Français et étrangers, que parce qu'elle met particulièrement bien en évidence la fragilité de la barrière qui séparent les uns et les autres. L'utilisation du terme "vrais Français" fait plus qu'ajouter une troisième catégorie à celles de Français et d'étrangers ; elle souligne le caractère relatif de la "francéité" elle-même, la possibilité de sa mise en cause, et donc l'importance des enjeux qui s'attachent à son affirmation ("Ils disent Français") ou à sa dénégaration ("Mais c'est tous des Italiens, des Espagnols").

La proposition prise dans son ensemble établit clairement la nature de ces enjeux, à savoir la relation entre stratification sociale et "francéité". En même temps qu'elle énonce un constat (pour les Maghrébins, les descendants des anciens étrangers constituent la fraction la plus accessible, ou la seule accessible, de la population des mariables français), elle porte un jugement implicite (dans les hiérarchies sociales, les Français d'origine étrangère sont nettement en dessous des "vrais" Français). Autrement dit : les anciens étrangers sont plus proches de nous que les "vrais" Français, puisqu'on peut les trouver contrairement à ces derniers ; mais symétriquement, le fait même qu'on puisse les trouver, en les rendant proches de nous jette un doute sur leur qualité de Français.

Le marché matrimonial, en tant que représentation métaphorique d'un lieu où s'échangent des produits dotés de valeur sociale, résulte de la correspondance complexe qui s'établit entre l'espace social de recrutement des candidats et les

(3) Biais sans doute renforcé par notre propre méthodologie, puisque dans notre enquête, l'origine étrangère des nationaux a été prise en compte pour les seuls Maghrébins.

opérations par lesquelles les agents peuvent situer un choix parmi d'autres possibles. En l'occurrence, la proximité socio-économique qui rend certains partenaires (les anciens étrangers) accessibles aux Maghrébins (les étrangers actuels), est simultanément ce qui est susceptible de fonder leur déqualification sociale (de mettre en cause leur qualité de Français). On comprend dès lors que, pour ces anciens étrangers, l'éventualité de l'union avec un candidat maghrébin soit perçue comme d'autant plus dangereuse qu'elle est plus susceptible de mettre en cause leur qualité de Français.

Inter-mariage et mariage mixte

De la même manière, la catégorie de "mariage mixte", telle qu'elle est construite par les découpages statistiques et communément utilisée dans les études démographiques, ne rend compte que très imparfaitement de la façon dont les groupes sociaux évaluent le caractère normativement approprié ou inapproprié de l'union de leurs membres. Il est d'usage de réserver ce terme à l'union d'un(e) étranger(e) et d'un(e) Français(e). Mais si l'on se place du point de vue d'une famille italienne, il est possible que le sentiment de mixité matrimoniale soit davantage ressenti à propos du mariage d'un fils ou d'une fille avec un(e) Algérien(ne) qu'à propos de celui conclu avec un(e) Français(e). Et du point de vue de la famille algérienne, c'est peut-être indifféremment le mariage d'une fille avec un Italien ou un Français qui sera catégorisé comme mixte, alors que le mariage avec un Marocain ou un Tunisien (même s'il possède la nationalité française) pourra échapper à cette perception.

Il paraît donc indispensable pour restituer à la notion de mariage mixte son caractère opératoire, de distinguer soigneusement entre deux ordres de phénomènes :

- les faits d'inter-mariages entre des groupes différenciés à partir d'un critère arbitrairement choisi par l'observateur (nationalité, religion, appartenance sociale ou ethnique), dont on peut mesurer l'importance quantitative;

- les jugements portés sur ces échanges matrimoniaux par les groupes qu'ils concernent, jugements dont il s'agit de déterminer s'ils impliquent ou non la réprobation pour un type d'union qui franchit une limite sociale.

La notion d'inter-mariage (le volume des échanges entre les groupes) et celle de mixité matrimoniale (la désignation sociale de leurs limites), ne sont pas substituables parce qu'elles ne sont pas du même ordre. Une étude du comportement matrimonial des membres de l'aristocratie européenne permettrait par exemple vraisemblablement de constater en son sein un taux élevé d'inter-mariages du point de vue du critère de la nationalité. Ajouter, à partir de ce constat, que l'aristocratie pratique intensivement le mariage mixte serait

non seulement tautologique mais trompeur. Si le mariage international est la norme dans cette couche sociale, c'est sans doute au contraire parce qu'il recouvre le cercle d'endogamie qui lui est propre en fonction des critères à partir desquels elle définit son identité (l'appartenance à la noblesse). C'est précisément le caractère problématique des critères sur lesquels les groupes s'appuient pour définir identité et altérité qui rend cette notion opératoire : le contenu que prend pour un groupe donné, dans une situation donnée, la catégorie de mixité matrimoniale révèle le principe structurant sur lequel il fonde son identité (classe sociale, couleur, religion, citoyenneté). Ce qui fait le mariage mixte, ça n'est donc pas la différence entre les époux, mais le jugement catégoriel, toujours sujet à variation et à redéfinition, qui s'applique aux unions transgressant les frontières sociales.

C'est dire que l'évaluation de l'union matrimoniale est avant tout affaire de points de vue (celui de la société globale et ceux des groupes auxquels appartiennent les conjoints qui s'unissent), et que sa signification sociale n'est interprétable que si on la rapporte aux stratégies par lesquelles les groupes s'adaptent aux contraintes du marché matrimonial ou tentent de leur échapper. Seule la prise en compte de ces différents points de vue et de ces stratégies collectives permet de comprendre comment un même type de mariage, par exemple l'union entre deux étrangers de nationalité différente, peut revêtir des significations diamétralement opposées : soit, représenter, à travers l'union avec un membre d'un groupe plus anciennement implanté et mieux intégré, la première étape vers la fusion dans la société d'accueil et la misgénération, soit, et c'est probablement le cas pour les mariages inter-Maghrébins, représenter un moyen acceptable (et qui risque de remplacer à terme cet autre moyen d'échapper aux contraintes du marché que représente le mariage au pays d'origine) d'éviter précisément cette fusion.

Il s'ensuit que, si la mesure des inter-mariages entre deux groupes définis à partir d'un critère quelconque de différenciation, peut constituer un bon indice de l'importance de leurs communications, elle ne peut en aucun cas permettre d'inférer l'existence ou l'inexistence de la catégorie de mixité matrimoniale. Un volume réduit d'échanges matrimoniaux entre deux groupes n'est pas nécessairement l'indice qu'il existe un interdit ou une réprobation à l'égard de l'union de leurs membres. Et un nombre élevé d'inter-mariages ne permet pas en soi de savoir si ces unions sont l'objet d'une prescription ou de la préférence du groupe, le signe de la transgression des normes par les individus ou le résultat de l'indifférenciation sociale. En bref, comme le souligne POIRIER (4), ce qui compte

(4) POIRIER (J.) : Hétérogamie et mariages mixtes. Ethnies 4. Paris-La Haye. Mouton 1974, pp. 7-15.

pour la catégorisation des unions ce n'est pas de savoir si le groupe est fondé en morale ou en raison, c'est de connaître sa réaction. C'est donc avant tout, les réactions familiales aux unions franco-algériennes, et plus largement l'attitude de l'entourage et l'opinion dominante dans le milieu social de chacun des conjoints, qui ont retenu notre attention dans la deuxième partie de cette étude.

REPRESENTATIONS DE LA MIXITE MATRIMONIALE :
MARIAGES D'HOMMES ET MARIAGES DE FEMMES

L'attitude des familles algériennes vis-à-vis des unions entre Français et Algériens présente un caractère systématique et une cohérence qu'on est loin de retrouver chez les familles françaises. La conformité des jugements individuels à une opinion collective, indice d'une forte cohésion de groupe, se manifeste d'abord par l'unanimité avec laquelle ces unions sont ouvertement réprochées par toutes les familles algériennes interrogées au cours de l'enquête. De tous les discours recueillis auprès des individus en position d'exercer une responsabilité familiale (les immigrés, hommes et femmes de la première génération et les membres de la deuxième génération mariés au sein du groupe et eux-mêmes parents), il n'en est guère qui ne manifestent l'adhésion du sujet à la norme collective suivant laquelle les inter-mariages sont a priori à rejeter.

Les raisons invoquées varient peu et font toutes référence à une différence essentielle et insurmontable des mentalités entre Français et Maghrébins : "C'est pas pareil", "C'est pas le même comme nous", "On a pas la même mentalité"... Ce simple constat de la différence suffit à la plupart des individus pour formuler le sens et les raisons de leur jugement. Mais au-delà de la réticence immédiate que suscite la simple éventualité des "mélanges", certains font état de raisons plus explicitement politiques (faisant référence au racisme ou aux rapports de domination entre l'Occident et l'Islam) ou évoquent, lorsqu'il s'agit des filles, un interdit religieux.

Si au niveau des principes, les inter-mariages sont condamnés en général, au niveau des pratiques, la tolérance à ce type d'union varie suivant le sexe de l'individu qui la conclut : l'union d'un fils avec une Française est rarement envisagée de gaité de coeur, mais elle provoque des réactions beaucoup moins hostiles que l'union d'une fille avec un Français qui est la seule à être vraiment socialement illicite.

On attribue généralement ce traitement différentiel que les familles maghrébines réservent aux mariages de leurs enfants, au respect des préceptes islamiques qui, on le sait, autorisent les mariages des Musulmans avec des femmes appartenant aux autres religions du Livre, mais interdisent aux femmes tout mariage avec un non-Musulman.

Mais le fait que, de tous les interdits religieux, celui qui restreint l'échange des femmes soit le seul à ne souffrir aucun accommodement, semble indiquer que le principe religieux

s'articule ici avec des motivations sociales plus complexes qui font de la rigueur attachée à son application un trait fondamental de l'identité du groupe.

L'attachement aux préceptes de l'Islam et le respect des pratiques religieuses sont en effet inégalement partagés par les familles maghrébines vivant en France. Les pratiques déviantes des jeunes, à propos du jeûne du Ramadan par exemple, y sont l'objet de plus ou moins grande tolérance. Mais même dans les familles les plus apparemment détachées de la pratique religieuse, l'éventualité du mariage d'une fille avec un Français, provoque des réactions tout aussi violemment hostiles que dans celles qui manifestent une stricte observance des rites. La référence à la religion n'est d'ailleurs pas toujours explicitement évoquée pour justifier le refus des inter-mariages. Plus que le mariage "avec un Chrétien" (opposé au mariage "avec un Musulman"), c'est le mariage "avec un Français" (opposé au mariage "avec un Arabe"), qui est refusé. Les raisons religieuses sont bien entendu sous-jacentes puisque les Français sont globalement réputés chrétiens, et les Arabes globalement réputés musulmans, quelles que soient les convictions et les pratiques religieuses des individus français et arabes particuliers; mais elles ne sont qu'un élément parmi d'autres sur lesquels se fonde le sentiment d'altérité. Au moins autant qu'à l'Autre religieux, on redoute par un mariage avec un Français, de s'unir à l'Autre ethnique et à l'Autre social. Pour ces multiples raisons à la fois religieuses, culturelles, ethniques et politiques, c'est précisément sur le mariage des filles que porte l'interdit. Le mariage avec une Française et le mariage avec un Français, diffèrent comme deux façons opposées de s'ouvrir à l'Autre : l'une qui, en intégrant dans le groupe une femme étrangère, permet de garder le contrôle généalogique, l'autre qui, en fournissant au groupe étranger une mère pour ses propres enfants, l'interdit.

Les pressions exercées sur les immigrés par les représentants de l'Islam en France et par les Etats des pays d'origine pour qu'ils maintiennent leur descendance dans la fidélité nationale et religieuse, ne peuvent rendre compte à elles seules de la rigueur avec laquelle les familles maghrébines en France contrôlent l'échange des femmes. Tout se passe comme si l'impératif religieux d'interdiction du mariage mixte trouvait un puissant écho dans la volonté d'un groupe minoritaire et dominé d'assurer, par ce moyen, sa propre cohésion. Même si une telle volonté n'est pas forcément présente en tant que telle à la conscience des acteurs lorsqu'ils envisagent leur destin matrimonial ou celui de leurs enfants, le système des relations familiales et communautaires dans lequel ils sont impliqués fonctionne pour l'imposer comme une réalité avec laquelle il est impossible de ruser.

Si les réactions familiales aux projets de mariage de Farida et Yasmina (cf. annexe p. 16) présentent des similitudes aussi frappantes, c'est sans doute parce que les acteurs de ces drames familiaux ont des comportements rigoureusement

déterminés par le rôle qui leur est dévolu dans l'organisation familiale et les attentes qu'il suscite de la part de l'entourage : rôle du frère aîné intransigeant et violent parce que tenu pour responsable, à l'opposé des jeunes frères, amicaux ou indifférents; rôle de la mère, à la fois compréhensive envers sa fille, mais aussi implicitement chargée d'user de son influence pour la détourner de son projet ou à tout le moins obtenir d'elle la discrétion, qu'il s'agisse de la pousser à célébrer le mariage dans une ville éloignée (Farida) ou de lui intimider l'ordre d'éloigner son mari lors de la visite de la famille (Yasmina); rôle du représentant officiel de l'autorité familiale (l'oncle de Lyon ou le cousin), qui sert de substitut au père décédé (5) et à qui on a peur d'avouer l'inavouable; rôle des cousins d'Algérie ou des voisins maghrébins de France dont on redoute les commentaires et qu'on tente de tenir à l'écart et du mariage et du mari.

Dans tous les cas qu'il nous a été donné d'observer, les scénarios suivant lesquels sont traités les mariages des filles maghrébines avec des Français se ressemblent trait pour trait, au point qu'on pourrait dire en exagérant à peine, que ce qui est réellement transgressif, ça n'est pas le mariage lui-même, mais la non-conformité des attitudes qu'il est supposé inspirer à l'entourage familial.

La réprobation sociale qui s'attache à ce type d'union n'est jamais aussi forte que dans les cas, très rares, où les responsables familiaux semblent faire preuve de tolérance ou de complicité à l'égard de l'union projetée. Elle peut dans ce cas prendre des formes extrêmement violentes comme cela s'est produit il y a quelques années dans un quartier marseillais qui a été le cadre d'affrontements entre une famille algérienne et son voisinage maghrébin.

Tel qu'il nous a été rapporté par différents témoins plus ou moins directement concernés (dont l'une des filles elle-même), ce scandale local a impliqué une famille de trois filles dont les deux aînées ont successivement épousé deux frères beaucoup plus âgés qu'elles, fortunés et français, ces trois traits caractéristiques, l'âge, la richesse et le fait d'être étrangers au groupe constituant les trois éléments à partir desquels se sont construits les commérages. A l'issue de ces deux mariages, des bavardages ont commencé à circuler, accusant la mère, connue pour "faire la loi" dans sa famille, d'avoir manigancé pour son seul profit ces unions économiquement

(5) Le fait que, dans la plupart des cas observés, le père soit absent (décédé ou divorcé) de l'entourage familial de la jeune femme, n'est peut-être pas entièrement dû au hasard. Comme le dit une des jeunes femmes interrogées : "Si on avait eu mon père, ça se serait pas passé comme ça. Mais du moment que mon père il est plus là...". Et une

avantageuses, en bref d'avoir vendu ses filles pour en retirer un bénéfice matériel. De nombreux exemples (la réfection de l'appartement familial, l'achat d'une voiture) sont cités à l'appui de ces accusations qui paraissent d'autant plus vraisemblables que, loin de se plaindre de la folie de ses filles (difficile à faire admettre compte tenu de l'âge et de l'apparence physique peu flatteuse des prétendants), et de se sentir honteuse d'avoir des Français pour gendres, la mère manifeste ouvertement sa satisfaction de les avoir si bien casées, et le père garde le silence.

L'affaire prend de telles proportions qu'elle en vient à dépasser le cercle des commérages féminins et se solde par une intervention collective des hommes du quartier visant à interdire au père l'entrée de la mosquée.

Cette affaire, et les commentaires qui en sont faits, met particulièrement bien en évidence, à propos d'un cas extrême, la signification réelle du contrôle social qui s'exerce sur les choix matrimoniaux. Elle montre comment ces derniers fonctionnent comme des critères d'évaluation de l'honneur familial et comme signes d'appartenance au groupe. C'est parce qu'ils revêtent à la fois la signification d'un manquement à l'honneur et celle d'une trahison aux normes du groupe et à sa morale familiale, que ces mariages sont sanctionnés par la forme la plus fortement symbolique de l'exclusion sociale (l'interdiction d'accès à la Mosquée), et que cette sanction s'adresse prioritairement au responsable officiel de l'autorité familiale, le père de famille, et non pas à la mère tenue pour la responsable réelle de la faute. Tous les commentaires recueillis à ce sujet indiquent que, loin de s'exercer de façon aveugle par un ostracisme de la famille dans son ensemble, la réprobation sociale s'adresse à ses membres de façon sélective en fonction des responsabilités qui leur sont conférées par leur place dans la hiérarchie familiale. C'est ainsi que si les parents sont tous deux englobés dans la même réprobation, même si elle s'exerce de façon différentielle envers le père et envers la mère, les filles mal mariées sont dégagées de toute responsabilité. Elles sont perçues comme des victimes plus que comme des coupables, et on les plaint, non seulement d'avoir été "vendues", mais surtout d'avoir eu des parents incapables de les éduquer convenablement. Quant à la cadette, réputée pour sa conduite irréprochable ("de la maison à l'école, de l'école à la maison" dit-on d'elle), elle jouit d'une excellente réputation auprès des mères de familles du quartier qui la citent

autre : "Ma famille ils ont pas accepté, je pense pas, ça c'est sûr. Parce que c'est des Kabyles. Mon père c'était un vrai musulman. D'ailleurs, une fois, y avait quelqu'un il avait demandé la main de ma soeur, mon père il a dit non, carrément. Il a dit non parce que c'est pas un Musulman, c'est pas possible".

volontiers en exemple. On la loue d'autant plus pour son comportement réservé que le mérite n'en est attribué qu'à elle seule et ses vertus traditionnelles sont d'autant plus valorisées qu'elles s'épanouissent dans un milieu familial perverti par la vie en France.

Il ressort comme un fait saillant de tous les commentaires recueillis sur ces événements que ce qui est en cause dans cette histoire c'est le comportement déviant des parents plus que les mariages déviants des filles, les seconds n'étant perçus que comme les conséquences du premier. On peut à la rigueur pardonner à une famille de n'avoir pas su empêcher sa fille d'épouser un Français, d'autant plus qu'on sait bien qu'en France personne n'est à l'abri d'une telle mésaventure ("ici, on peut plus commander les filles", "maintenant les filles elles font ce qu'elles veulent", etc.). On peut même la plaindre sincèrement de son malheur ("les pauvres, ils ont pas eu de chance", "qu'est-ce que tu veux, c'est le destin", etc.). Mais ce qu'on ne peut en aucun cas admettre, c'est précisément que les parents ne ressentent pas ce mariage comme un malheur, qu'ils ne semblent pas atteints par le déshonneur et qu'ils ne manifestent aucun signe de honte (ou pire, qu'ils s'en glorifient). C'est pourquoi, à moins d'accepter de rompre toute relation avec leur réseau familial et de se garder de tout rapport avec le voisinage, il est pratiquement impossible à des parents maghrébins de ne pas se conformer à l'attitude qu'on est en droit d'attendre d'une famille honorable confrontée à une telle situation. C'est cette conformité de leurs parents aux attitudes attendues en pareil cas qui choque le plus profondément les filles impliquées dans ces mariages ("j'aurai jamais cru ça de lui", "ma mère je m'attendais pas à ce qu'elle réagisse comme ça, etc.), et qu'elles mêmes ou leurs maris français ressentent et dénoncent volontiers comme "l'hypocrisie des Arabes" :

"Sa mère, c'est pas elle qui voulait pas, sa mère elle aurait rien dit, c'est par rapport aux autres, parce que les autres Algériens ils vont lui dire : c'est pas bien, ta fille... et ceci et cela. Et moi, ça je le supporte pas, cette hypocrisie... Parce que nous, des fois les Français, on dit : y sont pas civilisés. Oui... y en a qui sont civilisés. Mais y sont civilisés à l'intérieur, je veux dire, ils peuvent pas le montrer. Pourquoi ? Parce qu'ils ont le respect pour les autres. Ils sont comme ça, voyez..." (Gérard).

La pression sociale qui s'exerce toujours (bien que sous des formes plus bénignes que dans l'exemple rapporté ci-dessus) sur les familles coupables d'avoir laissé s'accomplir ces unions réprouvées, a ainsi pour effet, sinon pour fonction, d'en souligner et d'en réaffirmer à chaque occasion le caractère illicite, de maintenir la norme selon laquelle elles sont condamnables, et d'empêcher qu'elles n'en viennent à prendre en se multipliant le caractère banal des mariages couramment pratiqués.

Si l'on se place maintenant du point de vue du groupe social dominant, celui auquel appartient le conjoint français, l'union entre un homme français et une femme algérienne ou d'origine algérienne, a toute les chances d'être catégorisée et vécue comme une situation d'hypergamie : une femme appartenant à un groupe d'un statut social peu élevé, fait un mariage "au-dessus" avec un homme d'un statut social supérieur. Cette tendance à la mobilité sociale ascendante des femmes à travers le mariage est tout à fait conforme aux normes socialement admises dans la société française. Dans ce type de situation conjugale, relativement courante dans notre société, le pouvoir d'inflexion de l'homme en matière d'orientation familiale est d'autant plus important que le poids social de la femme est plus faible, et c'est comme "naturellement" que les décisions du couple se prennent en fonction des coordonnées masculines. C'est manifestement cette conception de leur situation conjugale comme union hypergamique qui sert de référence au couple Yasmina/Gérard dans l'orientation de leur vie familiale. Quand Gérard dit en présence de sa femme que "certains Algériens sont civilisés", il ne fait rien d'autre qu'affirmer comme allant de soi l'appartenance des Algériens dans leur ensemble au monde des non-civilisés (et donc l'appartenance des Français dans leur ensemble au monde des civilisés), et que supposer que son épouse tient également pour évidente la supériorité de la culture française sur l'algérienne et la supériorité du statut social d'une famille française sur celui d'une famille algérienne. Or, c'est précisément cette connivence dans l'appréciation des statuts respectifs de leurs groupes d'origine que l'incident de la visite des cousins vient troubler. L'importance de cet épisode dans la vie conjugale du couple tient sans doute à ce que le message délivré par la mère de Yasmina au cours de l'interaction ("Nous, Algériens, avons honte de toi, Français"), vient mettre en cause l'accord implicite des deux conjoints sur la nature des relations entre Algériens et Français sur lequel se sont construits les rapports du couple.

La protestation de Yasmina ("C'est mon mari, c'est pas un chien") et l'interprétation du message par Gérard ("Si vous avez honte de moi..."), sont en contradiction totale avec la définition commune de leur situation conjugale comme l'union hypergamique d'une femme appartenant à un groupe statutairement inférieur et d'un homme appartenant à un groupe statutairement supérieur. Et en effet, si la famille de Yasmina a honte de son mariage et de son mari, c'est en référence à une tout autre logique sociale que celle qui permet de catégoriser une union par rapport à la position socio-économique des conjoints. La hiérarchie relative du supérieur et de l'inférieur est ici subordonnée à l'opposition absolue entre le dedans et le dehors, ou, pour dire les choses autrement, la valeur attachée à la promotion sociale est subordonnée à la valeur attachée à la loyauté vis-à-vis du groupe.

Dans cette logique, les capitaux détenus par les candidats, en terme de richesse économique ou de prestige

social, ne sont négociables qu'à l'intérieur des limites que le groupe s'assigne à lui-même, et on a vu, à propos du scandale provoqué par les "beaux mariages" des deux soeurs algériennes décrit dans les pages précédentes, comment la richesse ou le prestige du candidat peuvent, lorsqu'il est étranger au groupe, se retourner contre ceux qui s'en prévalent, et renforcer l'accusation de trahison.

Dans les jugements portés sur l'union entre un homme français et une femme algérienne, le point de vue de la famille algérienne (et plus généralement de la société des immigrés algériens), et le point de vue de la famille française (et plus généralement de la société française), divergent donc sur un point essentiel : pour les uns, la différence du conjoint étranger est un élément non négociable, pour les autres elle constitue un élément d'infériorité dans la logique de l'échange compensatoire. C'est ce dernier point de vue que développe Gérard à propos de son propre mariage :

"Je pense pas qu'y ait plus de problème. Parce que par exemple moi, j'essaie de me marier avec une Algérienne, y aura des difficultés, c'est sûr. Mais peut-être un garçon qui est bien, il amène une fille à la maison qu'elle est... je sais pas moi, bête ou quelque chose comme ça, y aura peut-être autant de difficultés à la faire accepter parce qu'elle est bête que moi qu'elle est algérienne".

On peut exprimer cette différence de points de vue en disant que, dans le cas d'un couple formé par un homme français et une femme algérienne, la représentation de la mixité matrimoniale est absolue pour le groupe algérien et relative pour le groupe français.

Si l'on examine maintenant la situation inverse, celle d'un couple formé par un homme algérien et une femme française, on peut tout d'abord relever que les réactions des familles françaises à l'égard de ce type d'union sont en règle générale plus défavorables, et les réticences à accepter le conjoint étranger plus fortes et plus durables que dans le cas du mariage entre un homme français et une femme algérienne.

On peut observer notamment que, alors que face à une éventuelle belle-fille algérienne, la prise en compte des qualités personnelles de l'individu ("Elle est mignonne, cette petite") l'emporte aisément sur son origine ethnique (celles-ci compensant celle-là), par contre la valeur négative attribuée à l'algérianité pèse d'un poids beaucoup plus élevé lorsqu'il s'agit d'un gendre éventuel. Comme le dit l'une des femmes interrogées au cours de l'enquête : "Etre mariée avec un Arabe, ça marque mal". Sur le plan des classements sociaux, la Française qui épouse un Algérien a beaucoup plus à perdre que le Français qui épouse une Algérienne. Du point de vue de sa famille et de son entourage, son mariage sera dans la plupart des cas perçu, selon l'opinion qui prévaut de façon générale dans son groupe social, comme une union hypogamique avec un

homme d'une condition inférieure (6). Le mariage, qu'il soit hypogame ou hypergame, ne contribue en effet que faiblement à modifier les statuts masculins qui sont ceux à partir desquels sont évaluées les positions familiales. L'hypergamie, en élevant la femme au niveau social de son époux, a essentiellement pour résultat de la surclasser et de surclasser ses enfants par rapport à la position qu'elle occupait antérieurement à son mariage. L'hypogamie, à l'inverse, se traduit par un déclassement de l'épouse et de ses enfants par rapports à la position occupée par sa famille d'origine.

Par rapport à cette logique des échanges matrimoniaux, dominante dans la société française, le mariage d'une femme avec un Algérien est donc plus dévalorisant que le mariage d'un homme avec une Algérienne. Perçu comme une union "en dessous", il ne peut apparaître que comme un choix négatif, réservé aux femmes qui sont le plus dépourvues de valeur sur le marché matrimonial français (7). C'est pourquoi le mariage d'une fille avec un Algérien a, pour une famille française des effets sociaux plus importants (et est en conséquence plus mal vu) que le mariage d'un fils avec une algérienne. Ce type d'union fait par contre l'objet d'une relative tolérance du point de vue des familles maghrébines. Le mariage d'un fils avec une Française peut inspirer la méfiance ou susciter le mécontentement, mais en aucun cas il ne porte atteinte à l'honneur de la famille, que seul le mariage d'une fille avec un Français est susceptible de mettre en cause. Contrairement à ses soeurs, le jeune homme d'origine algérienne qui réalise un mariage mixte peut sous certaines conditions, à la fois bénéficier du prestige qu'attire l'union avec un membre du groupe dominant, et maintenir, intacte, la position qu'il occupe dans son propre groupe.

Pour résumer, on dira que le mariage d'un homme français et d'une femme algérienne est relativement bien toléré par le groupe français et intolérable pour le groupe algérien, alors que le mariage d'un homme algérien et d'une femme française est

(6) Notons que la caractérisation de ces attitudes générales des groupes vis-à-vis de l'union mixte n'implique pas que tous leurs membres réagissent de la même manière à ces unions. Mais elle permet de situer une opinion dominante à laquelle les sujets déviants eux-mêmes se réfèrent pour s'y opposer ou la contester. Ainsi, les jugements positifs que les épouses française des couples mixtes portent sur leur propre mariage sont explicitement opposés à ce qu'elles pensent être l'attitude normale des membres de leur groupe ("Les gens, ils généralisent", "Quant on dit Algérien, de suite, vous savez..., etc.).

(7) Les couples formés d'un homme algérien et d'une femme française ne suscitent jamais autant de curiosité ou

jugé de façon relativement neutre par le groupe algérien et de façon péjorative par le groupe français. Du point de vue de l'intégration de l'individu à son groupe social, le mariage mixte est moins compromettant pour l'homme français que pour la femme française, et moins compromettant pour l'homme algérien que pour la femme algérienne.

Si c'est pour la femme, beaucoup plus que pour l'homme que le mariage mixte est susceptible de mettre en cause l'appartenance de l'individu à son groupe d'origine, c'est aussi pour la femme beaucoup plus que pour l'homme qu'il est occasion d'ascension ou de régression sociale. Du point de vue de la mobilité sociale, le mariage mixte est plus avantageux pour la femme algérienne que pour l'homme algérien, et plus désavantageux pour la femme française que pour l'homme français.

Dans les deux cas possibles de mariages franco-algériens (celui d'un homme français et d'une femme algérienne et celui d'un homme algérien et d'une femme française), et par rapport à ces deux dimensions (celle de l'intégration au groupe et celle de la mobilité sociale), les femmes subissent donc, bien plus que les hommes, les effets sociaux de la mixité matrimoniale, au point qu'on peut penser que, dans le cas des unions franco-algériennes, seuls les mariages des femmes sont réellement perçus par leurs groupes respectifs, comme des mariages mixtes.

d'hostilité que. lorsque cette logique compensatoire est battue en brèche. Quand il n'est pas le fait des individus les plus dépourvus de "capitaux sociaux" (au titre desquels la beauté et la présentation physique occupent, pour les femmes, une place importante), ce type de mariage donne forcément "à réfléchir", comme le dit l'une des femmes interviewées au cours de l'enquête :

"Quand je sors dans la rue avec mon mari, on me regarde. Mais ça me fait rien du tout. Au contraire, je suis contente, je me dis : tiens, les gens, ça les fait réfléchir. Parce que, c'est vrai, c'est pas pour me vanter, mais je suis toujours bien habillée, tout ça, comme il faut quoi. Alors, que je sois mariée avec un Algérien, ça leur pose des questions".

"Je l'ai connu, il y a un an. Au départ, c'était le coup de foudre et puis après ça c'est bien accroché. /.../ Bon, on a continué, j'ai mis ma mère au courant, je lui ai dit : "Voilà". Alors elle m'a dit : "C'est tes problèmes, moi j'ai rien à dire. Si tu as choisi, tu es assez grande. Bon, moi j'aurais préféré que ce soit un Musulman, il l'est pas, il l'est pas"... Et c'est pas le genre à exiger d'un homme qu'il se fasse musulman. Bon ça a été un peu dur pour ma mère, mais elle a compris. /.../ Il est venu un dimanche me demander en mariage. Tout seul. Parce que sa famille il leur a parlé, ils étaient contre. Ils lui ont dit : "Il n'en est pas question, pas avec une Algérienne". Il est venu voir ma mère, il m'a demandé en mariage. Y avait mon frère, l'aîné. Mon frère, sa seule question ça a été : "Moi, ça me regarde pas, le seul problème c'est qu'elle doit avertir son oncle". Il sait très bien que je pouvais pas avertir mon oncle, si tu veux c'était un peu du chantage dans la mesure où il a dit : "S'il arrivait quelque chose à mon oncle, je me le reprocherai toute ma vie". J'ai beaucoup réfléchi à la question avec ma mère, elle m'a dit : "C'est pas la peine d'écouter ce qu'il a dit ton frère ou ce qu'ils ont dit les autres. Elle m'a dit : même avec un Algérien ça aurait été difficile dans la mesure où c'est pas ta famille, c'est pas quelqu'un de ta famille qui porte ton nom". /.../ Il faut que ce soit un qui porte son nom. Je peux pas aller à Lyon voir mon oncle et lui dire : "Je vais me marier". Parce qu'il vit pas constamment ici, il vient une fois par an pour la fête de l'Aïd, c'est tout. S'il vient, il reste juste huit jours, quinze jours, il a pas besoin de l'apprendre. S'il vient et que je suis pas à la maison, ma mère elle peut très bien dire que je suis en voyage. Bon, on a fait tous les papiers pour la Mairie tous les deux. Au début, c'était à la Mairie d'A. Après, comme il y avait plein, plein d'Algériens que ma mère connaît et tout, vis-à-vis d'elle on a changé pour C. /.../ Mon frère, trois jours avant le mariage on l'a plus revu jusqu'à présent. Il dit : "Le problème c'est qu'elle aurait dû avertir son oncle". Mais c'était le prétexte, il a fait l'hypocrite, il croyais que j'allais reculer, que ça allait me passer. Mariage... mariage... que quand le moment serait venu, le problème de mon oncle... J'ai trouvé ça vraiment... de la part de mon frère. On croit connaître les gens et puis... surtout avec lui j'étais très liée. C'était lui que j'adorais le plus de mes frères. Je me confiais à lui. Quand j'avais besoin de quelque chose, c'est vers lui que j'allais... En fait, il ne s'attendait pas à ça de ma part. Moi, je représentais quelque chose de très beau : la femme algérienne. Et alors ? C'est pas pour ça que je renie ma race. Je suis, je serai toujours une Algérienne. Mais pour eux, si on épouse un Français, on prend sa religion, on prend son nom. On n'est plus Arabe pour eux, on

sera plus Arabe. Non, sa position pour moi, elle a été vraiment hypocrite, parce que bon, j'avertis mon oncle, mon oncle, il sait très bien qu'il sera contre. Si j'avais envie de l'avertir, je me serais mariée avec un Algérien. Il a dit à ma mère : "Oui, tu l'aides à se marier". Elle a dit : "Elle sait ce qu'elle fait, c'est ma fille, c'est normal que je l'aide". Il lui a dit : "Mais tu te rends compte que tout A. le sait"... Bon, je suis partie en Algérie, j'ai discuté avec un de mes oncles. C'est surtout un de mes cousins aînés, mais pour moi il représente l'oncle quoi. Il représente l'oncle, le papa, ce que tu veux. Il m'a dit : "Tu es assez grande pour savoir ce que tu fais. Tu vas pas épouser un Algérien pour faire plaisir à moi, à l'autre. Il m'a dit : telle que je te connais, tu as toujours voulu être indépendante, avec tes idées. Le seul problème, il m'a dit, le seul obstacle c'est ton oncle. Tu veux éviter qu'il le sache, mais il le saura un jour. Bon, il arrivera ce qui arrivera. Soit, il finira par céder, soit s'il cède pas, tant pis pour vous"... ". (Farida)

"/.../ J'ai dû partir de chez moi. Mes parents ils ont pas accepté. Ils l'ont pas voulu. C'est un Français, un Français, on le veut pas à la maison, enfin... Je me suis pris des roustes, j'ai... enfin vraiment j'ai passé la misère. Ce que j'ai passé ! Oh.. ! Pendant que je le fréquentais... Mon frère il voulait pas en entendre parler, ma mère pareil, y avait pas moyen de... j'essayais quand même d'arranger les choses. Mon mari il avait été attraper mon frère, en lui disant qu'il avait des intentions sérieuses et tout, mais y avait pas moyen. C'était non, c'était non. Mon frère il voulait pas. Pour me marier avec mon mari, j'ai passé... un calvaire pour ainsi dire. Enfin, c'est peut-être trop mais enfin, pour moi ça a été vraiment très difficile. Mes frères, ils savaient que je sortais avec lui, c'était : "Jamais tu te marieras avec lui...". Je pense ça a été mon grand frère, pas tant mes petits frères, eux ils étaient jeunes, ils l'ont bien pris. Mais mon frère aîné, pas question, il voulait pas en entendre parler. Non, c'était non. Le plus, tout d'abord c'est parce que c'était un Français. Et chez nous, soi-disant les Algériens faut pas se marier avec un Français. Une fois comme j'ai dit : "C'est le destin, hein...". Je vais pas me marier avec quelqu'un que je connais pas. Moi j'ai vécu ici. J'ai pas la mentalité algérienne, c'est vrai, j'ai pas... les trucs comme ils font, le carême, tout ça, non. Moi j'ai vécu ici, j'ai vécu parmi les Français, j'ai pris leurs coutumes. C'est vrai, je vis comme eux, je me sens pas Française, attention, hein, je dis pas que je suis une Française, mais j'ai leurs coutumes, je me suis adaptée à eux. Moi, pour moi, me marier avec un Algérien, vraiment c'est... non ! J'ai discuté avec ma mère, parce que ma mère on s'entendait bien toutes les deux, parce que pour moi, c'était plus une copine qu'un mère. On parlait et tout. Moi je lui avais dit, pour mon mari. Ma foi, elle le prenait bien plus ou moins, mais y avait... parce que ma mère c'était par rapport

aux gens plutôt hein. Enfin, je pense que c'est ça... par rapport aux gens. Tu te maries avec un Français, c'est pas bien pour tes cousins. Et tes cousines, elles se sont toutes mariées, elles ont fait leur robe de mariée, enfin, vous savez comme c'est chez nous. Enfin, le plus ça a été mon frère. Ça été dur, ça a été dur. Du côté de sa famille, y a pas eu de problème. De ce côté là, vraiment rien à dire. D'abord, quand je suis partie de chez moi, je suis restée un an et demi chez eux. C'était bien, enfin y avait des petits problèmes, mais enfin vraiment des petits problèmes. /.../ Mon frère, il sortait avec une Française. Avec elle y avait pas de problème. Elle venait à la maison et tout. Vraiment c'était parti pour qu'ils se marient. Alors de ce côté là, y avait pas de problème. Alors moi une fois, je lui ai dit : "Pourquoi toi, et pourquoi pas moi ? C'est pas parce que je suis une fille." Il a dit : "C'est pas pareil, moi je suis un homme"...". (Yasmina)

"/.../ J'ai un oncle qui était très raciste, bon, il est raciste. Et quand je fréquentais avec elle, bon moi je me cachais pas. Et un jour, mon oncle il me dit : "Oh, tu l'amènes plus l'ar... la petite qui est avec toi". Et j'ai dit : Non. Il me dit : "Mais tu est bête, elle est gentille et tout". Il savait que c'était une algérienne, il m'a pas dit : "Tu as bien fait". Ça m'a étonné. Mais j'avais peur, c'est de mes parents, qu'ils le prennent mal. Parce que j'ai dit : "Quand même, se faire renier par les parents pour une gonzesse, ça doit être un peu emmerdant". Bon, comme mes parents, ils l'ont acceptée, ça m'a rien fait. /.../ Bon après elle, elle avait des problèmes avec ses parents, vis-à-vis de moi, parce que j'étais pas algérien. Bon avec son frère, elle en a eu des problèmes, elle en a eu marre, elle est partie de chez elle. /.../ Mais dans sa famille aussi, y a beaucoup de cousins qui jouent les parents. Elle avait peur de son cousin là. Sa mère, elle se faisait dicter par son cousin. Pour sa soeur Fathia, son cousin il attrapait sa mère, il lui disait : "Elle fait ça, ça, ça". /.../ Comme moi, je lui ai dit : "Moi je veux bien connaître ta mère, mais tes cousins, je veux pas les connaître". Elle m'a jamais dit : "Viens on va prendre le café chez mes cousins". Elle dit : "Je vais chez ma cousine, elle prend mon fils...". J'aime pas, c'est l'ambiance que j'aime pas. C'est pas que je sois raciste. J'aime pas. Cette ambiance j'aime pas. /.../ Non mais depuis qu'on est ensemble, elle reparle à ses parents. Parce que c'est moi qui l'ai poussée à reparler à sa mère. Elle a même eu un jour une histoire avec ses parents, par rapport à moi. Elle a dit : "Ca y est, je lui parle plus à ma mère ! Oh, j'ai dit vas-y retournes, ça fait rien, c'est pas grave". /.../ Mais elle m'a fait un coup sa mère. Elle était devant en plus, sa mère elle me l'a dit de bouche à oreille. Elle s'est mise à pleurer, elle lui a dit : "C'est mon mari, c'est pas un chien", moi ça m'a pris là. Voilà ce qui s'est passé, c'est que sa mère, il devait venir ses cousins de l'Algérie, ils devaient venir. Et nous, fatalité, on promenait et on devait monter boire le café. Sa mère, elle lui a dit à elle, j'ai compris,

elle lui a dit : "Partez, ça marque mal, s'ils le voyent".
Alors j'ai dit à sa mère : "Voilà, si vous avez honte de moi,
ou je monte boire le café, ou si je monte pas c'est fini je
monte plus" ". (Gérard)

RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE
ET COMPETITION DES LIGNEES FAMILIALES

Le mariage d'un fils avec une Française, on l'a vu, inspire aux familles maghrébines des sentiments d'une tout autre nature que celui d'une fille avec un Français.

Pas souhaité mais pas vraiment interdit, il s'agit dans le premier cas d'un mariage qu'on peut déplorer, dont on peut percevoir les dangers, mais auquel on peut malgré tout se résigner parce que s'il est souvent perçu comme une union mal assortie, il ne met pas profondément en cause les conditions d'appartenance au groupe de l'individu "mal marié", ni le statut de sa descendance. Quant à l'épouse étrangère, on attend d'elle (comme d'ailleurs de toute belle-fille) qu'elle fasse les efforts nécessaires pour se faire accepter, c'est-à-dire qu'elle en vienne à adopter les façons de faire et le mode de vie de la famille dans laquelle elle est entrée, à tout le moins qu'elle renonce à la prétention d'éduquer ses propres enfants selon d'autres normes que celles que le groupe familial de leur père, et particulièrement sa parentèle féminine, s'estime légitimement en droit de leur transmettre. Si elle se conforme à ces attentes, la bru étrangère peut être intégrée sans problèmes particuliers, et il peut même arriver qu'elle soit, plus qu'une autre louée et appréciée par sa belle-famille. C'est par exemple le cas de Michelle, mariée depuis trois ans à un Algérien et mère d'un petit garçon prénommé Karim, qui se flatte, à juste titre, d'être "très bien vue" par la famille de son mari et par les voisines maghrébines du quartier où elle habite avec son mari l'appartement contigu à celui de sa belle-famille :

"J'ai pas de problèmes. Je suis très bien vue dans sa famille. Avant que je l'épouse, ses parents ils me connaissaient déjà, puisque je venais souvent à la maison, j'étais la meilleure amie de sa soeur. Alors sa mère, elle m'avait remarquée déjà. Elle disait : "Tiens, cette petite, elle est brave...". Parce que moi, j'osais pas m'asseoir sans qu'on me le dise, j'étais réservée quoi... Y en a des fois, elles sont sans-gêne. Alors quand j'allais chez eux, j'ai fait la connaissance de son père, de sa mère, de ses frères et soeurs. J'ai toujours été bien vue. Ils m'ont jugée. C'est primordial, parce que même si nous on s'entend et qu'avec les parents, ça va pas, ça crée des problèmes".

Jugée avant son mariage sur sa réserve et sa bonne éducation, Michelle l'a été aussi sur les signes de son respect envers les valeurs culturelles et religieuses de la famille de son mari. Ce respect, dont elle ne n'est jamais départie, se

traduit par sa soumission volontaire aux rôles de belle-fille et de jeune mère, tels qu'ils sont définis par le milieu social où elle vit désormais, par sa volonté d'en apprendre la langue et les coutumes, et par son acceptation sans réserve de l'influence éducative prédominante que la famille de son mari exerce sur son fils :

"Souvent, je vais dans des mariages arabes où je m'habille carrément en Arabe, à des fiançailles, des baptêmes... Comme, dernièrement, ma belle-mère a fait les fiançailles de sa fille. Et puis des fois aussi, y a des voisines qui l'invitent, donc elle, elle apporte ses filles et ses belles-filles, c'est normal. Donc, on s'habille, on met les grandes robes et tout, moi ça me plaît, la musique, tout ça, on parle, on rigole. Au début, devant moi, ils parlaient en Arabe, je comprenais rien du tout. Mais j'ai jamais été..., je veux dire, de penser qu'ils parlent de moi ou... jamais. Bon, ben, je faisais pas attention. Maintenant, y a beaucoup de mots que je comprends, comme l'autre jour, je suis allée au mariage de la cousine de mon mari, ils parlent tous en Arabe devant moi, je comprends les conversations. Parce que à force je me suis habituée. Enfin, j'ai toujours été là pour les fêtes. Mon fils, puisque mon mari il est musulman, quand il est né ils ont fait une fête, comme ça se fait chez eux. Mes enfants, ils prendront tous la religion de leur père. Comme c'est le chef de famille, donc les enfants prendront sa religion, moi c'est pas... quand j'étais petite j'allais au catéchisme comme tout le monde, mais maintenant je vais pas à l'église. Je crois en quelque chose, mais pratiquer, non. Alors, je vais pas leur donner la religion chrétienne, je me suis pas mariée avec un chrétien, ça serait pas bien ça. Enfin, moi je préfère leur donner la religion de leur père, on mélange pas deux religions, les enfants après ils savent plus, ils sont désorientés, non je préfère qu'ils suivent la religion de leur père".

La facilité avec laquelle cette jeune femme renonce à valoriser les pratiques culturelles et religieuses en vigueur dans son propre milieu familial pour accepter celles de son mari et les faire adopter par ses enfants, est incontestablement un élément déterminant de la réussite de cette union que tout le monde (Michelle elle-même, son mari, sa belle-famille et les familles voisines) s'accorde à juger comme exemplaire. Cette stratégie du renoncement, qui peut paraître aliénante, s'explique par le profond détachement de la jeune femme envers sa propre famille dont elle s'est coupée bien avant son mariage, "pour des raisons critiques" dit-elle, à la suite du remariage de sa mère. Mais elle ne peut être qu'exceptionnelle, comme est aussi exceptionnelle l'estime mutuelle que se portent Michelle et sa belle-mère, estime fondée sur les dispositions de la jeune femme à adhérer aux intérêts du groupe de son mari, qui en font l'agent le plus sûr de la reproduction de la lignée :

"J'aimerais que mes enfants apprennent l'Arabe. Moi, personnellement je comprends, mais mon fils on lui parle pas

Arabe. Enfin, j'espère que plus tard il pourra apprendre. Je trouve que c'est très beau. Parce que c'est dur quand on comprend pas, je trouve que c'est dur. Quand il vient de la famille, ou plus tard s'il veut aller en Algérie, pas parler l'Arabe, c'est dur".

A l'opposé de cet exemple exceptionnel du bon mariage conclu avec la Française, le mauvais mariage est celui où la bru étrangère est soupçonnée de vouloir détacher son mari du milieu familial, de l'inciter à renier les valeurs culturelles et religieuses de son groupe d'origine et de chercher à accaparer les enfants. Dans ce cas dont nous avons pu observer plusieurs exemples, il arrive souvent que surgissent des conflits plus ou moins violents entre la belle-mère et la belle-fille, mais aussi entre la mère et son fils et entre les époux eux-mêmes, conflits qui portent la plupart du temps sur le choix d'une résidence pour le nouveau couple (à proximité ou à distance de la famille du garçon), sur sa participation aux fêtes familiales, sur la fréquence de ses visites (comparées à celles dont il honore la famille française), et sur l'attribution des prénoms aux enfants. Quand elle menace la prérogative qui fait considérer comme seul légitime le maintien exclusif des enfants du fils dans la lignée paternelle, la belle-fille française peut être l'objet des pires accusations, dont celle de sorcellerie.

Confortés par cette conviction qu'on a la légitimité pour soi, les efforts conjugués de la famille du garçon pour le maintenir dans la fidélité patrilinéaire peuvent parfois prendre la forme d'un véritable conflit ouvert, allant des tentatives incessantes de sa mère de le pousser au divorce jusqu'aux initiatives, plus violentes, des hommes de la famille dont les cas bien connus d'enlèvements et de rapatriement forcé des enfants des couples franco-algériens, fournissent des exemples tristement célèbres. Il arrive que, dans ce conflit familial, l'homme choisisse de se dresser contre ses parents et prenne le parti de son épouse. Nous avons eu l'occasion d'observer un exemple de ce cas de figure, où la décision prise d'un commun accord par un jeune homme algérien et sa femme française de déménager dans un autre quartier à la suite d'un grave conflit entre la jeune femme et sa belle-mère, s'est soldée par l'anathème jeté sur le jeune homme et par la rupture des relations familiales. Cet exemple montre que, dans certains cas, le mariage mixte des hommes peut tout comme celui des femmes, aboutir à l'exclusion sociale et à la division familiale. Il est important de noter toutefois que ces effets ne sont pas contenus a priori dans le mariage lui-même, mais sont l'aboutissement d'antagonismes familiaux postérieurs à sa conclusion, comme l'explique ici la mère du garçon :

"Elle est arrivée chez son mari "les mains sur la tête", elle ne savait ni s'occuper de la maison ni éduquer les enfants. Elle passait son temps à lire des journaux et à écouter la radio. Enfin, je devais tout lui apprendre, et pas seulement à faire le ménage et la cuisine, mais à penser à l'avenir, à